
SAN JUAN – Discussion du GAC sur les modèles de conformité au RGPD et au WHOIS
Mardi 13 mars 2018 – 10h30 à 11h00 AST
ICANN61 | San Juan, Porto Rico

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Bonjour, 61^{ème} réunion de l'ICANN, mardi 13 mars. Il s'agit du débat du GAC sur le RGPD.

MANAL ISMAIL : Alors soyez les bienvenus encore une fois. Je vous remercie d'être venus. C'est la séance 22 du GAC. Nous allons donc poursuivre ce sur quoi nous avons débattu précédemment sur le RGPD, le règlement général européen de protection de données. Et nous allons entamer cette séance à 10:30. Nous allons travailler pendant 30 minutes. Je vais donc demander aux collègues du GAC s'ils ont des questions, s'ils veulent faire des commentaires. Oui, les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci beaucoup. Je ne sais pas si c'est le moment approprié, mais je voulais présenter certains points de vue des États-Unis à l'égard du RGPD et de la manière dont le WHOIS sera abordé suivant ce RGPD, en plus des points de vue de l'ICANN, de ce qu'il a demandé au GAC.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Au point de vue des États-Unis et du fait que maintenir l'accès au WHOIS est très important, nous reconnaissons que le fait de respecter le RGPD est un besoin. Bien sûr, nous ne nous attendons à ce que personne n'enfreigne la loi. Donc nous sommes d'accord, en tant que les États-Unis, sur ce modèle d'accès sur plusieurs niveaux pour voir aussi quels sont les fondements de l'information qui sera rendue publique et celle qui ne le sera pas, surtout tenant compte de ce qu'indique le RGPD. Et je crois que cela va dans le sens de ce que le GAC a dit à cet égard.

Pour ce qui est de ce que l'ICANN demande au GAC, je crois qu'il a été clair qu'il y a différentes interprétations de ce qui est demandé. Et j'espère que le Conseil d'Administration, lors de notre réunion avec eux, nous donnera des critères plus clairs.

Quant à l'interprétation des États-Unis, nous voyons trois tâches différentes. La première concerne l'analyse et le fait de voir le GAC comme un véhicule, un moyen pour établir des listes souveraines de ce que sont les utilisateurs souverains. Les États-Unis croient qu'il s'agit d'une bonne occasion qu'il ne faut pas manquer. Nous ne pensons pas que ce soit une bonne occasion pour le GAC pour accréditer les utilisateurs ou pour qu'ils doivent créer la liste. Mais ce que le GAC peut faire, c'est communiquer aux gouvernements ce que ces gouvernements doivent faire pour continuer à y avoir accès, c'est-à-dire tous les

gouvernements ne font pas partie du GAC, donc comment nous pouvons diffuser ce message à d'autres gouvernements qui ne sont pas représentés au sein du GAC.

Pour ce qui est de la seconde tâche, à l'avis des États-Unis, à savoir définir la liste des utilisateurs, il me semble que c'est un tout petit peu restrictif. Mais ce n'est pas aussi littéral que l'interprétation que quelques uns en font. Il faut définir des groupes qui seront éligibles. Je crois que c'est l'occasion pour le GAC d'indiquer certains groupes d'utilisateurs concernant ces objectifs, parce que je sais que mes collègues européens, en ce qui concerne le RGPD, tout ce qui est lié à ces groupes concerne l'objectif qu'ils ont défini. Il faut donc qu'ils soient alignés sur ces propos, les objectifs de ces groupes d'utilisateurs. Nous, en tant que GAC, nous pourrions peut-être non pas établir une liste exclusive mais une liste qui pourrait être modifiée au fur et à mesure que nous serions plus expérimentés là-dessus. Mais c'est aussi l'occasion de définir certains de ces groupes d'utilisateurs.

Pour nous, la troisième tâche concerne le développement ou l'élaboration d'un code de conduite. Nous pensons que cela ne signifie pas être des leaders pour cette tâche mais faire partie de la conversation. Je suis d'accord avec mes collègues qui ont indiqué que la participation du GAC à cet exercice doit être en ligne sur ce que nous avons fait par le passé et qui concerne notre avis. Mais j'estime que ce serait constructif que de

présenter des critères généraux sur ce que devrait être ce code de conduite. Nous pouvons parler du texte du RGPD indiquant ce que doivent faire les organismes accrédités pour respecter le RGPD et en même temps, présenter un cadre pour voir comment l'accréditation doit se poursuivre.

Ceci dit, au moins du point de vue des États-Unis, il est important que nous reconnaissons que le GAC ne doit pas participer à l'accréditation en soi. Ceci se rapporte aux groupes d'utilisateurs qui ont un objectif légitime. Et c'est à eux de s'organiser et de dire ce qui est mieux pour l'accréditation. Et ils peuvent faire référence au code de conduite développé au sein du GAC. Mais ils doivent eux-mêmes avoir leur propre code de conduite.

Je sais que c'est assez détaillé mais je voulais au moins présenter la position des États-Unis.

MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup les États-Unis. Je crois que c'est le type de débat que nous devons avoir en ce moment. Est-ce qu'un autre membre du GAC voudrait présenter son point de vue à cet égard ? Je veux vous rappeler à vous tous que nous avons discuté aussi en ce qui concerne le modèle d'accréditation avec le Conseil d'Administration. Alors je vous demande d'être prêt à discuter de cela. Et s'il y a quelque chose qui doit apparaître

dans le texte du communiqué, je vous demande de commencer à partager ce texte possible pour que Tom en tienne compte et que nous puissions commencer à l'organiser. Est-ce qu'il y a d'autres points de vue d'une autre représentant du GAC à cet égard ? Autrement ?

Est-ce qu'il y a quelque chose à partager sur l'écran maintenant ? Bien. Je cède la parole à Laureen.

LAUREEN KAPIN :

En fait, je veux revenir un tout petit peu en arrière parce que l'accréditation sera un problème ou une question d'inquiétudes en ce qui concerne le texte des modèles provisionnels et ce pourrait être les rôles potentiels et les responsabilités potentielles du GAC. Mais nous allons aborder un point de vue plus général pour vous rappeler où nous en sommes dans ce processus.

Fin janvier, le GAC a répondu au modèle proposé par l'ICANN ; il y en avait trois variantes. Le GAC avait présenté un commentaire très précis sur les points qu'il soutenait et ses inquiétudes sur ces modèles. Et je voulais partager avec vous cette image pour vous montrer où en est le modèle du GAC en ce qui concerne ce qui serait disponible pour le public et quelle partie de ces données serait restreinte. Voilà un modèle visuel, voilà pourquoi je projette cette image sur l'écran.

Ce que je vais faire maintenant, c'est de parler des notions qui sous-tendent ces questions et qui sont incluses dans le modèle du GAC. À vrai dire, le thème est le suivant. Aucun de ces modèles préalables, le modèle 1, le modèle 2, 2A, 2b, enfin, ils sont tous disparus, ces modèles. Et le thème en question maintenant est que l'ICANN a proposé des modèles provisionnels. Fabien, est-ce que nous pourrions projeter les images dont nous disposions auparavant ?

Il y a un modèle provisionnel qui a été publié la semaine dernière. Le GAC s'est mobilisé rapidement pour présenter ses commentaires sur ce modèle. Et j'ai pensé que ce serait utile si nous pouvions analyser cela à un niveau très superficiel, analyser les thèmes qui sont inclus dans les commentaires du GAC sur ce modèle provisionnel. Il y a eu certains aspects de ce modèle qui ont été considérés comme positifs et il y en a d'autres qui ont suscités des soucis. Parmi eux, il y a des modèles qui suscitent ou causent des remises en question. Nous allons mettre toujours l'accent sur ce qui est positif.

Il y a un cadre pour tenir compte des besoins d'application de la loi, il y a une collecte continue de ce que sont les données du WHOIS complet. Lorsque nous parlons du WHOIS complet, nous parlons de toute l'analogie, de tout ce qui est dans un menu. Nous avons l'entrée, le plat principal et le dessert ; tous les éléments.

Il y a une fonction ou un rôle du GAC pour donner son avis sur les systèmes potentiels d'accréditation. Je sais que c'est un thème d'actualité. Nous allons continuer à en discuter.

Il y a aussi un rôle du GAC pour donner son avis sur les codes de conduite pour l'accès aux données qui sont publiques pour des utilisateurs qui ont des objectifs légitimes. Nous en avons parlé un tout petit peu avant et il y aura un point sur cela dans le forum public. Tout cela concerne les chercheurs en cybersécurité, les responsables de la protection des droits intellectuels et en général, ceux qui s'occupent de la protection du consommateur. Bien sûr, il faut respecter tout ce qui concerne la protection des données

Je crois qu'il y a une erreur parce qu'il s'agit là du maintien des périodes de rétention actuelles de protection des données. Il me semble qu'il y a une erreur là. Il faut corriger cela. Parce qu'en fait, il s'agit de maintenir les conditions de rétention de protection de données actuelles. Ceci se rapporte aux demandes non-contractuelles parce que cela va au-delà de la fin du contrat pour deux années plus tard. Et il y a aussi pour tout système d'accréditation, parce qu'il n'y en a pas un qui soit au courant. Mais il faut le maintenir pour les autorités d'application de la loi et il faut maintenir aussi de manière anonyme les requêtes que l'on fait au WHOIS. Alors cela signifie que quand une force de police locale enquête sur un acteur qui commet des délits, il faut

que ce soit anonyme. Bien sûr, il ne faut pas que l'on sache qu'il y a cette requête faite au WHOIS.

Alors quelles sont les inquiétudes ou les préoccupations ? Il y en a plusieurs. L'une d'elles concerne le fait d'avoir une explication plus détaillée, surtout en ce qui concerne les choix du modèle provisionnel de l'ICANN pour ce qui est disponible public et ce qui se trouve derrière le mur pour ainsi dire, ou masqué, tout ce qui est sous couvert. Il y a différents types d'informations que ce modèle provisionnel semble présenter comme non-publiques. Cela inclut le nom du titulaire du nom de domaine, c'est celui qui achète le nom de domaine, le courriel du titulaire de nom de domaine, l'information sur des entités juridiques non pas des personnes mais des entités juridiques. Et je reviens sur mon analogie : ceci veut dire que l'information qui se trouve sur les pages jaunes – pas dans les pages blanches – sur les personnes, sur les entreprises, cela ne sera pas rendu public. Une certaine information ne sera pas publique. Et il y a aussi tout ce qui concerne le contact technique administratif sur l'état, la province et le pays. Il n'y a pas ici une grande cohérence sur ce que sont les modèles provisionnels parce que pour les personnes, ces informations sont publiques. Mais quand nous parlons de contact technique administratif, ce n'est pas public. Il me semble qu'il y a là une erreur.

Bien, maintenant, pour ce qui est de la prochaine inquiétude – et c'est important – lorsque le modèle provisionnel doit être opérationnel, il n'y a pas de système d'accréditation. Nous avons reçu des questions. Il y a des soucis sur ce que le rôle du GAC va être. Mais le problème le plus important, c'est que pour que qui que ce soit puisse avoir accès aux parties non-publiques de ce modèle du WHOIS, ce modèle provisionnel montre qu'il y a beaucoup de données masquées derrière ce mur pour ce groupe d'utilisateurs. Et il y a même les enquêteurs de cybersécurité, etc. Il faut qu'il y ait quelque chose qui ait été mis en œuvre, il faut qu'il y ait un système temporaire, il faut pouvoir disposer de quelque chose de provisionnel pour que les groupes d'utilisateurs qui ont un intérêt légitime puissent accéder à ces données pour leurs objectifs légitimes.

À l'heure actuelle, dans ce modèle provisionnel, cette possibilité n'est pas prévue ; on n'exige rien de provisionnel sur quoi que ce soit. Mais il faut que l'on ait mis en œuvre quelque chose dès que le modèle sera mis en fonctionnement, c'est-à-dire le 25 mars, ce sera en principe la date à laquelle le modèle provisionnel entrerait en vigueur. Et il n'y a rien qui ait été mis en œuvre pour qu'un utilisateur légitime puisse avoir accès à une information non-publique pour des objectifs qui sont importants. Et bien sûr, l'un des objectifs primaires est de protéger le public de toute conduite malveillante. Voilà donc un grand problème. C'est

quelque chose que nous, dans notre commentaire, nous avons inclus et que nous avons signalé comme une préoccupation.

Une autre préoccupation, c'est de savoir si le modèle provisionnel de l'ICANN va au-delà des exigences du RGPD. Dans ce sens, le RGPD est concentré dans la protection des informations des individus. Mais le modèle de l'ICANN protège l'information des entités juridiques aussi, c'est-à-dire qu'on peut aller au-delà du RGPD.

Et enfin, il y a l'absence de mesures pour améliorer l'exactitude de données. Il y a longtemps qu'on en parle ; pour le GAC, c'est un thème central. Et en fait, le RGPD a certaines dispositions qui se concentrent justement sur l'exactitude des données.

Finalement, le manque de clarté sur le rôle du GAC. Voici un résumé des inquiétudes et préoccupations identifiées dans les commentaires il y a quelques jours.

Le travail réel sera donc de savoir ce que l'on va identifier dans le communiqué, qu'est-ce que nous voulons communiquer en tant qu'avis. On a des sources potentielles ici, à savoir qu'il serait peut-être prudent d'arriver à un consensus en temps record. C'est d'être arrivé à ce commentaire sur la vision du GAC. Alors il faudrait joindre ceci au communiqué parce qu'en termes pratiques, ces commentaires ont été enterrés dans l'avalanche de l'ICANN. Il y a trop de commentaires, c'est difficile de les

repérer dans les sites web. Mais si on l'inclut dans le communiqué, on va le trouver facilement. Et deuxièmement, on donne une certaine formalité à la question pour que le Conseil d'Administration puisse les repérer et donner une réponse. Nous recommandons donc à ce commentaire avec peut-être de petites modifications incluses dans la publication du livre de recettes dont on a parlé.

Autre chose que l'on pourrait souligner mais bien entendu, nous attendons vos commentaires pour savoir s'il y a des accords ou des désaccords à cet égard. C'est conditionnel à la mise en œuvre de tout modèle provisionnel, n'importe lequel, dans un système temporaire pour accéder à l'information qui n'est pas publique et que cet accès soit donné aux groupes d'utilisateurs et aux autorités d'application de la loi. S'il y a un modèle provisionnel, il faut qu'il y ait un système pour les utilisateurs non-public en même temps. Il ne peut pas y avoir de lacune. Il ne peut pas y avoir des informations WHOIS qui restent dans l'obscurité, une information à laquelle on ne pourra pas accéder.

Et le dernier point, c'est donner l'avis et des guides sur le rôle du GAC quant à l'accréditation. C'est quelque chose que nous avons mentionné en termes généraux. Le GAC veut participer au processus, il a une position, il peut donner des lignes directrices, donner de l'orientation et aider à développer des codes de conduite à haut niveau conjointement avec d'autres membres

de la communauté pour accéder à des informations non-publiques. Je crois qu'il s'agit d'un bon message qu'il faut considérer pour l'inclure dans notre communiqué.

Voilà, c'est un aperçu général des préoccupations qui sont éveillées par ce modèle. Le reste a trait aux débats et aux considérations qui puissent apparaître. Je vais arrêter ici ma participation.

MANAL ISMAIL :

Merci Laureen, merci de la présentation de ce possible avis du GAC ici sur l'écran. C'est le moment maintenant de faire les consultations sur le texte qui sera reflété dans le communiqué parce que demain, on n'a pas de séance du GAC prévue au cours de la matinée. On viendra ici dans la salle pour la rédaction du communiqué. Je trouve que c'est donc le bon moment pour faire les consultations pour parvenir à un texte accordé. Des commentaires ? Des demandes ?

NIUE :

Peut-être devrait-on informer qu'à 15:15, il y aura ici une réunion avec la ccNSO. Et pour ceux qui viennent d'arriver, je vous dis que la ccNSO, c'est l'organisation de soutien aux noms géographiques. Et entre autres questions, ils vont nous parler du

travail qu'ils effectuent par rapport au RGPD. Et ceci peut intéresser pas mal de gouvernements.

MANAL ISMAIL : Des commentaires ? La France.

FRANCE : Merci Manal. Je voulais profiter de l'occasion pour remercier encore une fois Cathrin et Laureen du grand travail qu'elles ont réalisé, du fait d'avoir transmis la réponse du GAC à l'organisation ICANN. Elles l'ont fait très vite malgré les limitations de temps.

La seule chose à dire à propos de l'avis du GAC, c'est de par sa nature, l'avis du GAC est différent à une réponse du GAC à une question spécifique. L'avis du GAC est envoyé au Conseil d'Administration suivant ce qui est prévu dans les statuts constitutifs de l'ICANN. Et c'est différent à une réponse que le GAC pourrait éventuellement donner à l'ICANN comme organisation. On pourrait donner une réponse mais ne pas l'inclure dans le communiqué pour que ce soit un avis. Donc ceci doit être reformulé.

Je suggère d'apporter les principes généraux de la réponse du GAC, justement parce que Laureen nous a signalé que notre réponse a eu trait à d'autres événements, comme par exemple

l'apparition de ce livre de recette. Je suis disposé à travailler avec ceux qui le voudront, identifier les points importants et pouvoir transmettre cela au Conseil d'Administration. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci la France. Le commentaire est très intéressant. Nous avons déjà accordé que ces trois points sont très pertinents, mais de la manière dont ils sont rédigés, ils ont plutôt trait à ce que l'on informe au Conseil d'Administration et pas ce que l'on demande au Conseil. Peut-être devrait-on travailler dans la rédaction de tout cela.

PAYS-BAS :

Merci Manal, merci Ghislain. J'étais sur le point de dire la même chose, mais vous l'avez mieux dit. Il y a une autre raison. Non seulement dans un souci de clarté de l'avis du GAC et ce que l'on demande au Conseil d'Administration et la raison pour laquelle il faudrait séparer tout ça de l'analyse du RGPD, mais nous avons aussi ce livre de recette qui établit quelques nouveaux éléments. Notamment, ce que l'on disait avant la pause-café, à savoir le rôle du GAC et les listes, je crois que nous pourrions faire référence à tout cela et j'aimerais bien travailler à la rédaction dans un petit groupe. Je crois que c'est ce que vous disiez. N'est-ce pas, Ghislain ? Okay.

MANAL ISMAIL : Merci les Pays-Bas. Et si vous voulez faire partie de ce groupe de rédaction, je vous prie de rejoindre Ghislain. La Suisse ?

SUISSE : Merci Manal. Je suis Jorge Cancio, le représentant de la Suisse, pour l'enregistrement.

Cet après-midi, nous avons une réunion très importante avec le Conseil d'Administration. Peut-être à ce moment-là, la question principale, ce sera peut-être le WHOIS. Il y a beaucoup de questions qui ont été mentionnées aux commentaires du GAC et dans la proposition de Laureen et Cathrin qui, sans doute, apparaîtront dans notre conversation avec le Conseil d'Administration. Comme vous le voyez, le courrier que Tom nous a envoyé il y a une heure, je suppose qu'il serait utile de digérer les réponses du Conseil d'Administration parce qu'il faut savoir clairement quelle est l'information que l'on va transmettre comme avis. Suivant l'expérience de nos autorités du GAC, on pourrait peut-être dédier une demi-heure demain, avant de commencer la rédaction du communiqué ; on pourrait dédier cette demi-heure justement pour cet exercice, ce processus qui nous permettra de digérer cet éléphant. Merci.

CHERIF CIALLO : Je vais parler en français. Le renforcement de capacités sur le [inintelligible] et le WHOIS qui sera organisé demain, de 18:00 à 20:00 en salle 202. Cela pourrait intéresser pas mal de gouvernements. La session se déroulera notamment en français avec éventuellement des discussions en anglais. Mais ce pourrait en tout cas intéresser beaucoup de gouvernements. C'est une question très intéressante. Nous attendons beaucoup de monde en salle 202 demain de 18:00 à 20:00. Merci.

MANAL ISMAIL : Merci Cherif. Des commentaires supplémentaires avant de clore la séance ? On est un peu en retard, mais pas de problème.

Alors nous finissons donc notre débat sur le RGPD. J'espère que vous prendrez contact avec Ghislain, Laureen et Cathrin pour participer au groupe de rédaction. Les Pays-Bas, les États-Unis sont déjà inclus. Et nous nous attendons à une brève discussion au début de la séance de rédaction du communiqué. Nous finissons donc notre débat sur le RGPD. Je vous demande de rester à vos places parce que nous allons commencer tout de suite avec la séance suivante.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]